



# ÉCHOS DU CONSEIL

25 janvier 2017  
Volume 2, numéro 5

## ADOPTION D'UN PLAN DE TRANSFORMATION

Le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a approuvé la réalisation d'une dizaine de projets de transformation et d'optimisation. Ces projets visent le retour à l'équilibre budgétaire de l'établissement, ainsi que des changements dans les façons de faire, afin de préserver les services, mieux desservir la population et faire face aux besoins futurs.

Comme un déficit est anticipé au 31 mars 2017, le CISSS est tenu en vertu de la loi de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

### Projets de transformation :

- Harmoniser les ratios de personnel selon les meilleures pratiques;
- Évaluer la possibilité de regrouper des services;
- Regrouper les services de réadaptation en jeunesse;
- Ajuster la gestion des ressources intermédiaires en fonction du cadre de référence;
- Transformer une partie des lits de CHSLD du secteur de la Minganie pour mieux répondre au profil de la clientèle;
- Regrouper les services de réadaptation du secteur Manicouagan;
- Regrouper les services alimentaires du secteur Manicouagan;
- Évaluer la possibilité de regrouper le CHSLD N.-A.-Labrie avec le CHSLD Boisvert (Baie-Comeau).

### Projets d'optimisation :

- Assurance salaire;
- Main-d'œuvre indépendante;
- Temps supplémentaire;
- Pertinence clinique;
- Transport des usagers;
- Aides techniques;
- Garde clinique et administrative;
- Remplacement des cadres en stabilité d'emploi.

Le CISSS informera régulièrement le conseil d'administration et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de l'avancement des projets.



Rapport sur les soins de fin de vie p. 2

Politique de dénomination des locaux p. 2

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées p. 3

Règlement sur la gestion des conflits d'intérêts et l'exclusivité de fonctions p. 3

**Prochaine séance  
du conseil  
d'administration :**

Mercredi 15 mars 2017

## **RAPPORT SUR LES SOINS DE FIN DE VIE**

Le rapport du président-directeur général sur les soins de fin de vie indique notamment qu'une demande d'aide médicale à mourir a été formulée et administrée dans la région entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Au cours de cette période, 165 personnes ont reçu des soins palliatifs et de fin de vie à domicile, tandis que 119 personnes ont reçu de tels soins dans une maison de soins palliatifs, 73 personnes dans un centre hospitalier en courte durée et 47 personnes en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

À la suite de l'entrée en vigueur, en décembre 2015, de la Loi concernant les soins de fin de vie, le président-directeur général a la responsabilité de faire rapport, chaque année, au conseil d'administration et à la Commission sur les soins de fin de vie de l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie de son établissement. Pour les deux premières années qui suivent l'entrée en vigueur de la loi, le rapport est attendu tous les six mois. Le prochain sera déposé en juin 2017.

## **POLITIQUE DE DÉNOMINATION DES LOCAUX**

Les administrateurs ont adopté la Politique de dénomination du CISSS de la Côte-Nord, qui vise à baliser l'attribution d'une dénomination à un local ou à un espace commun appartenant à l'établissement. Dans la région, certains locaux sont déjà nommés alors que d'autres pourraient l'être dans le futur.

Le but de cette politique est d'offrir la possibilité de reconnaître une personne significative ou une organisation donatrice et de clarifier les rôles et responsabilités des personnes concernées par l'approbation des dénominations. Le comité de direction du CISSS sera responsable d'autoriser ou de refuser une demande de dénomination, et ensuite de la soumettre au conseil d'administration pour approbation ou refus. La politique sera disponible sur le site Internet du CISSS.

### **NOMINATION DE CAROLD BOIES COMME REPRÉSENTANT DES FONDATIONS**

M. Carold Boies a été nommé à titre de membre observateur représentant les fondations au conseil d'administration du CISSS. Il poursuivra le mandat de M. Norbert Nadeau qui a démissionné de son poste.

M. Boies est président de la Fondation du Centre de santé de la Minganie. Il a été désigné en décembre dernier lors d'une rencontre des présidents des fondations de la région.

### **NOMINATION AU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M. Carold Boies a été désigné pour siéger au comité de vérification du CISSS afin de combler le poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Norbert Nadeau.

Le comité de vérification doit être composé d'une majorité de membres indépendants et doit être présidé par un membre indépendant. Il compte cinq administrateurs en plus du président, qui est membre d'office.

## **PLANIFICATION DES VISITES D'AGRÉMENT**

Les administrateurs confient au comité de gouvernance et d'éthique le mandat d'agir à titre d'équipe qualité gouvernance en vue de la prochaine visite d'Agrément Canada, prévue à l'automne 2018 pour les programmes SAPA, santé physique ainsi que pour les normes de prévention et contrôle des infections, médicament, leadership et gouvernance. En 2020, d'autres programmes seront évalués, dont la jeunesse et la santé mentale. Le comité procédera à l'autoévaluation des normes sur la gouvernance, identifiera les normes conformes ou non et en assurera le suivi.

Le processus d'agrément est un moyen efficace pour examiner et améliorer la qualité des services de façon régulière et systématique.

## PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de la rédaction du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le CISSS devait transmettre un diagnostic organisationnel au MSSS. Celui-ci révèle notamment que 14 employés de l'établissement ont un handicap, soit 0,004 % de l'ensemble du personnel.

Les installations du CISSS comportent plusieurs caractéristiques facilitant l'accès aux personnes présentant des limitations, dont des stationnements réservés, des salles de bain adaptées, des ascenseurs, des rampes d'accès ou des portes à ouverture automatique.

L'établissement dispose d'un appareil de télécommunication adapté (ATS) et il est possible de recourir à des interprètes lors de communications avec des personnes malentendantes. De plus, des mesures sont prises en continu afin que le contenu du site Web soit accessible pour les personnes handicapées.

Le diagnostic a permis d'identifier certains constats qui seront pris en compte pour la rédaction du plan d'action, qui sera réalisé en collaboration avec les organismes communautaires, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le comité des usagers. Parmi ces constats, on remarque qu'il n'y a pas de mesures spécifiques prévues afin de faciliter leur évacuation lors d'une situation d'urgence, ainsi que l'absence d'une politique favorisant l'embauche de personnes ayant un handicap.

## RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET EXCLUSIVITÉ DE FONCTIONS

Les administrateurs ont adopté le règlement sur la gestion des conflits d'intérêts et exclusivité de fonctions. Ce règlement établit les normes applicables au président-directeur général, au président-directeur général adjoint, à un cadre supérieur ou à un hors-cadre en matière de conflits d'intérêts et d'exclusivité de fonctions. Il établit également les normes applicables pour un cadre intermédiaire, un professionnel, un employé ou un stagiaire en matière de conflits d'intérêts.

Ce règlement pourra être consulté sur le site Internet du CISSS et sur l'intranet.

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

835, boulevard Jolliet  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5  
Téléphone : 418 589-9845  
Télécopieur : 418 589-8574

*Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Il présente les décisions prises dans le cadre des séances du conseil d'administration.*

*Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.*

*Pour toute information supplémentaire sur un des sujets traités, veuillez communiquer avec le Service des communications au **418 589-9845, poste 2268.***

Visitez notre site Web :  
[www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca](http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca)